

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2012

\* \* \* \* \*

Convocation du Conseil : 10 Septembre 2012

Monsieur (Conseiller Municipal)

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le Mardi 18 Septembre 2012 à 20 heures, et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Le Maire : signé CHEVALIERAS

**ORDRE DU JOUR** : Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 Juin 2012 - Communauté de Communes de GUERET/ST-VAURY : ♦ *Proposition d'adhésion à des groupements de commandes* - Projet achat parcelles ancienne voie ferrée entre Glénic et Saint-Fiel - Taxe d'Habitation : ♦ *Suppression de l'abattement à la base antérieurement institué* - Projet Enfouissement des réseaux au Pont : ♦ *Demande de subvention du Ministère de l'Intérieur* - Projet Extension de la cour de l'Ecole - Suivi des dossiers - Affaires diverses.

**PRESENTS** : MM. CHEVALIERAS, BRUNAUD, ISOLA, CHATEAU, GASNET, DEVOS, CHANUDET, Mme VERGER, MM. PETIT, GOUNY, LASCOUX, Mmes DROUILLARD, CHARBONNIER.

**EXCUSEE** : Mme VIAU

**ABSENT** : M. JABRILLAT

<b>ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2012</b>
---

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GUERET/ST-VAURY : PROPOSITION D'ADHESION A DES GROUPEMENTS DE COMMANDES</b>
--

Lors d'une réunion d'information et d'échanges le 10 Juillet dernier au siège de la Communauté de Communes de Guéret/Saint-Vaury, il a été proposé de solliciter les Maires des communes membres de la Communauté de Communes pour savoir si certaines communes seraient intéressées pour adhérer à des groupements de commandes dans le cadre de différents achats publics et qui seraient constitués entre la Communauté de Communes de Guéret/Saint-Vaury et certaines de ses communes membres en fonction des décisions des organes délibérants respectifs.

Les intitulés et la durée des futurs groupements de commandes pour les marchés publics à passer seraient les suivants :

- Groupement de commandes pour un marché public de Signalisation verticale et horizontale (fourniture et/ou pose) - Marché à bons de commande de travaux -  
Durée : 1 an reconductible 3 fois
  - ◆ Lot 1 : Signalisation Verticale
  - ◆ Lot 2 : Signalisation Horizontale
  
- Groupement de commandes pour un marché public de Fourniture de Carburants en station - Marché public de fournitures -  
Durée : 1 an reconductible 3 fois
  
- Groupement de commandes pour des marchés publics d'éclairage public :
  - ◆ Marché N°1 : Marché public de Travaux d'Entretien de l'Eclairage Public -  
- Marché à bons de commandes de Travaux -  
Durée : 1 an reconductible 3 fois
  
  - ◆ Marché N° 2 : Marché public de Diagnostic de l'Eclairage Public -  
- Marché à bons de commande de Prestation de services -  
Durée : 1 an reconductible 3 fois

Il s'agit dans un premier temps de soumettre au Conseil Municipal si celui-ci serait intéressé pour que la commune adhère, ou non, à un ou plusieurs de ces groupements de commandes.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE** - à l'unanimité - d'adhérer au groupement de commande proposé suivant :

- Groupement de commandes pour un marché public de Signalisation verticale et horizontale (fourniture et/ou pose) - Marché à bons de commande de travaux -  
Durée : 1 an reconductible 3 fois
  - ◆ Lot 1 : Signalisation Verticale
  - ◆ Lot 2 : Signalisation Horizontale

Les deux autres propositions de groupement de commandes (Fournitures de carburants en station/Eclairage Public) ne sont pas retenues.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<b>PROJET ACHAT PARCELLES ANCIENNE VOIE FERREE ENTRE GLENIC ET SAINT-FIEL</b>
---

#### EXPOSE DU MAIRE

Dans le cadre du projet « Sports Nature » de la Communauté de Communes de GUERET/ST-VAURY avec une base sur Glénic, il est nécessaire d'avoir un cheminement public entre les viaducs de Saint-Fiel et de Glénic.

Pour ce qui concerne Glénic, il faudrait acquérir 4 parcelles (cf plan) :

- BD 269 (1 040 m<sup>2</sup>)
- BD 270 (6 170 m<sup>2</sup>)
- BD 271 (4 765 m<sup>2</sup>)
- BD 272 ( 600 m<sup>2</sup>)

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**AUTORISE** Mr le Maire à négocier l'acquisition de ces parcelles sur la base des prix établis par le service du Domaine.

## **TAXE D'HABITATION : SUPPRESSION DE L'ABATTEMENT A LA BASE ANTERIEUREMENT INSTITUE**

### **EXPOSE DU MAIRE**

Un abattement général à la base de 15% de la valeur locative moyenne des logements avait été institué par la commune de Glénic le 23 Février 1975.

Glénic est une des dernières collectivités à appliquer cet abattement.

L'assiette des valeurs locatives concernées est d'environ 77 000 €, ce qui - avec une Taxe d'Habitation de 9.31 % - correspond à un produit fiscal d'environ 7 200 €.

Je vous propose de supprimer progressivement cet abattement à raison de 3% par an pendant 5 ans, bien entendu, durant cette période nous ne procéderons à aucune augmentation du taux de Taxe d'Habitation.

Cette hypothèse conduirait à un produit fiscal de 1 440 € réparti sur environ 250 foyers soit 5.8 € par foyer fiscal et par an.

**Le Conseil Municipal voudra bien se prononcer.**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 23 Février 1975 le Conseil Municipal avait institué un abattement général à la base de 15 % de la valeur locative moyenne des logements.

Il indique que l'ensemble des collectivités du Département - à l'exception de deux collectivités dont GLENIC - a supprimé cet abattement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à la majorité (*Pour : 9/Contre : 2/Abstention : 2*)

**DECIDE** de réduire progressivement l'abattement général à la base qui était de 15 % en 2012.

Cet abattement sera désormais de :

- 12 % en 2013
- 9 % en 2014
- 6 % en 2015
- 3 % en 2016
- 0 % en 2017

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## **PROJET ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AU PONT : DEMANDE DE SUBVENTION DU MINISTERE DE L'INTERIEUR**

Mr le Maire rappelle le projet d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques sur la zone du Pont. Dès lors, que la subvention 1% paysage prévue au plan de financement pour un montant de 38 206 € a été ramené à 13 000 € Mr le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour la recherche de subventions complémentaires auprès des parlementaires ou des ministères concernés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**AUTORISE** Mr le Maire à engager ces démarches.

## **PROJET EXTENSION DE LA COUR DE L'ECOLE**

Monsieur le Maire indique que l'Etude concernant le projet d'extension de la cour de l'Ecole est réalisée.

Estimation pour l'Aménagement :

- Cabinet SAUNIER : 65 022 € HT
- SIERS : 57 200 € H.T

Le groupe de travail en charge de cette action fera des propositions pour définir précisément le projet et affiner les devis en conséquence.

## **SUIVI DES DOSSIERS**

\* **Accessibilité des établissements recevant du public aux personnes handicapées :**

- Estimation coût porte intérieure secrétariat : 992.68 €

**\* Compte-rendu de la réunion Accessibilité de la Communauté de Communes de Guéret/Saint-Vaury :**

MM. BRUNAUD & ISOLA ont rencontré la SOCOTEC chargé de la maîtrise d'ouvrage sur ce dossier pour la Communauté de Communes de Guéret/St-Vaury. Il apparaît que les travaux les plus urgents concernent la voirie et sont estimés à environ 18 000 € à étaler sur une période de 6 ans.

Pour ce qui concerne l'accessibilité des établissements recevant du public, des délais plus importants semblent être accordés pour les mises aux normes. Une proposition de travaux à réaliser en 2013/2014 sera soumise lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

**\* Installations classées pour la protection de l'environnement :** Autorisation d'exploiter accordée à la SAS ABIODIS Creuse.

<b>AFFAIRES DIVERSES</b>
--------------------------

Néant.

Le Maire,

Les Conseillers,